



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1273

Lancement de l'opération n° 60023845 "Création de points de rafraîchissements en ville et aires de jeux aquatiques 2021 - 2026" et affectation d'une partie de l'AP 2021-4, programme 00012

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1273 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60023845 "CREATION DE POINTS DE RAFRAICHISSEMENTS EN VILLE ET AIRES DE JEUX AQUATIQUES 2021 - 2026" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-4, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Création de points de rafraichissements et aires de jeux aquatiques ». Par délibération n° 2021/1204 du 18 novembre 2021 vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle de « Enveloppes Espaces verts 2021-2026 », n°2021-4, programme n° 00012.

La Direction des espaces verts gère l'ensemble des installations de fontainerie historiques ou contemporaines comprenant actuellement près de 300 bornes fontaines d'eau potable sur l'espace public (de voirie ou dans les parcs et jardins), 78 fontaines ornementales et 8 installations de brumisation. La Ville de Lyon dispose d'une offre qualitative inscrite dans un maillage assez irrégulier sur son territoire, héritage des politiques hygiénistes du 19^{ème} siècle d'une part (centre historique), et sans véritable nouvelle orientation stratégique d'équipement depuis le 20^{ème} d'autre part. Ce patrimoine est en constante évolution, avec de nouvelles installations chaque année, au gré des demandes exprimées lors des concertations, et/ou des propositions des concepteurs ou artistes, à l'occasion des créations de nouveaux parcs, des réaménagements ou des opérations d'aménagement urbain.

Ces installations peuvent apporter leur contribution à la lutte contre le réchauffement climatique et les îlots de chaleur d'une part, et à la diversification de l'offre en équipements ludiques de la "Ville des enfants" d'autre part.

Dans une période d'augmentation significative des températures estivales, il est nécessaire de :

- s'interroger sur l'intérêt et l'impact de la mise à disposition de lieux de rafraichissement via l'accès à l'eau ;
- déterminer si le patrimoine de la ville répond à cette problématique, notamment en termes de répartition territoriale, et d'accès ou d'accessibilité à l'eau dans des conditions et normes acceptables, notamment pour un usage de « baignade » constaté et toléré sur de nombreux équipements non conçus pour cela à l'origine.

L'ouverture de cette enveloppe de 1 million d'euros doit permettre de définir une stratégie à l'échelle de la ville et engager les projets qui en découleront.

Il s'agit :

- d'analyser la capacité actuelle des équipements à offrir au public un point pour se rafraichir en période de canicule ;
- d'évaluer leur répartition territoriale ;
- de proposer en fonction de ces éléments, une amélioration de l'offre, tout en évaluant les contraintes de coûts et d'avantages/inconvénients, à travers :

- la remise en service et la modernisation de certains équipements ;
- l'installation de nouveaux équipements (de fontaines et bornes fontaines, de brumisation ou d'aire de jeux aquatiques).

Cette opération d'un montant de 1 000 000 €TTC sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-4 « Enveloppes espaces verts 2021-2026 », programme 00012.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 mars 2021 et n° 2021/1204 du 18 novembre 2021 ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60023845 « Création de points de rafraichissements en ville et aires de jeux aquatiques 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-4 « Enveloppes Espaces verts 2021-2026 », programme 00012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP 2021-4, opération n° 60023845 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 511 selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2022 : 200 000 €TTC ;
 - 2023 : 200 000 €TTC ;
 - 2024 : 200 000 €TTC ;
 - 2025 : 200 000 €TTC ;
 - 2026 : 200 000 €TTC.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

- 4- M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET